

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre clos le 30 juin 2021



| | |
|--|----|
| Compte rendu de la direction..... | 1 |
| Déclaration de responsabilité de la direction..... | 9 |
| États financiers intermédiaires résumés (non audités)..... | 10 |

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN
COMPTE RENDU DE LA DIRECTION
POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2021

Le compte rendu de la direction présente les principales activités et initiatives ainsi que les risques et les résultats financiers importants de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) pour le trimestre clos le 30 juin 2021. Ce compte rendu devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités de l'ACSTA pour le trimestre clos le 30 juin 2021, qui ont été préparés conformément à l'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34). Ce compte rendu devrait aussi être lu conjointement avec le Rapport annuel de 2021 de l'ACSTA. Les informations communiquées dans le présent rapport sont exprimées en milliers de dollars canadiens et sont à jour au 25 août 2021, sauf indication contraire.

Déclarations prospectives

Les lecteurs sont avisés que le présent rapport renferme un certain nombre d'informations et de déclarations prospectives. Ces dernières contiennent des données qui sont généralement déclarées comme étant anticipées, prévues ou projetées par l'ACSTA. Elles comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats et le rendement réels de l'ACSTA diffèrent de manière significative de tout résultat ou toute performance futurs exprimés ou sous-entendus dans les informations prospectives en question.

Caractère significatif

En vue de déterminer les informations qui doivent être présentées dans ce rapport, la direction applique le concept de caractère significatif comme guide pour la présentation. La direction estime que des informations sont significatives s'il est vraisemblable que leur omission ou une anomalie les concernant, appréciée par rapport aux circonstances particulières, puisse influencer sur les décisions économiques prises par les intervenants de l'ACSTA.

APERÇU DE L'ORGANISATION

L'ACSTA est une société d'État mandataire financée par des crédits parlementaires. Elle rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. Sa mission est de protéger le public en assurant la sûreté d'aspects critiques du système de transport aérien.

L'ACSTA s'acquitte du mandat d'effectuer les contrôles de sécurité dans 89 aéroports désignés au pays au moyen d'un modèle de fournisseur de services de contrôle tiers. L'ACSTA est chargée d'exécuter les quatre activités suivantes qui sont prévues dans son mandat :

- le contrôle préembarquement (CPE) : le contrôle des passagers, de leurs bagages de cabine et de leurs effets personnels avant leur entrée dans la zone sécurisée d'une aérogare;
- le contrôle des bagages enregistrés (CBE) : le contrôle des bagages enregistrés (ou de soute) des passagers à la recherche d'articles interdits, comme des explosifs, avant qu'ils ne soient transportés à bord d'un aéronef;

- le contrôle des non-passagers (CNP) : le contrôle aléatoire des non-passagers et de leurs effets personnels, y compris les véhicules, qui pénètrent dans les zones réglementées des aéroports présentant les risques les plus élevés. Les non-passagers comprennent le personnel de l'ACSTA, les agents de contrôle, les membres d'équipage et le personnel de cabine, le personnel du service à la clientèle des transporteurs aériens, les bagagistes, les fournisseurs et le personnel des autres services aéroportuaires;
- le programme de carte d'identité pour les zones réglementées (CIZR) : le système qui utilise les données biométriques du détenteur (image de l'iris et empreintes digitales) pour permettre aux non-passagers d'accéder aux zones réglementées des aéroports. L'administration aéroportuaire est l'autorité de dernière instance habilitée à accorder ou à refuser l'accès aux zones réglementées d'un aéroport.

L'ACSTA est aussi tenue de voir à ce que le contrôle de sûreté s'effectue de manière uniforme au Canada. Elle est également responsable des fonctions rattachées à la sûreté du transport aérien que le ministre des Transports pourrait lui assigner, sous réserve des modalités que le ministre pourrait établir.

En plus des activités prévues dans son mandat, l'ACSTA a conclu une entente avec Transports Canada afin d'effectuer le contrôle du fret dans les petits aéroports où il est possible de le faire. Ce programme vise à assurer le contrôle de quantités limitées de fret, durant les périodes creuses, en utilisant les ressources, la technologie et les procédures existantes.

Au cours des exercices précédents, l'ACSTA avait fourni des services de contrôle à certains aéroports selon le principe de recouvrement des coûts. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, aucun service n'a été fourni depuis le 1^{er} avril 2020.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

PANDÉMIE DE COVID-19

À la suite de la pandémie de COVID-19, il y a eu une réduction marquée des volumes de passagers dans les aéroports canadiens. Selon les statistiques produites par le Système de sûreté des cartes d'embarquement de l'ACSTA, le nombre de personnes contrôlées au Canada a diminué de 89,8 % et de 95,7 % au cours des trimestres clos les 30 juin 2021 et 2020, respectivement, par rapport au trimestre clos le 30 juin 2019. Les activités de contrôle et le matériel de contrôle de l'ACSTA ont subi des répercussions importantes, puisque certaines voies de contrôle ont été fermées provisoirement.

Étant donné les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur ses activités de contrôle, l'ACSTA a conclu des ententes temporaires avec ses fournisseurs de services de contrôle tiers. Ces ententes ont donné lieu à une réduction du nombre d'heures de services de contrôle achetées qui ne reflète pas entièrement le déclin des volumes de passagers. L'ACSTA a ainsi pu maintenir l'effectif d'agents de contrôle certifiés à un niveau jugé approprié pour maîtriser ses coûts et avoir la flexibilité voulue pour s'adapter en fonction de la reprise des activités dans le secteur du transport aérien.

En juin 2020, Transports Canada a ordonné à l'ACSTA de débiter la vérification de la température des passagers et des non-passagers qui pénètrent à l'intérieur des zones réglementées de certains aéroports. Comme la situation épidémiologique s'améliore au Canada, Transports Canada a retiré, en août 2021, l'obligation pour l'ACSTA d'effectuer la vérification de la température.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'ACSTA surveille et réévalue régulièrement ses risques organisationnels. Aucun changement important n'a été apporté au profil de gestion des risques de l'entreprise de l'ACSTA qui a été communiqué dans le Rapport annuel de 2021 de l'ACSTA.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

ÉTAT INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

La présente partie du rapport décrit les principaux écarts relevés au sein de l'état intermédiaire résumé du résultat global pour les trimestres clos les 30 juin 2021 et 30 juin 2020.

| Points saillants financiers – État intermédiaire résumé du résultat global (non audité) (en milliers de dollars canadiens) | Trimestres clos les 30 juin | | | |
|---|--------------------------------|--------------------|------------------|-----------------|
| | 2021 | 2020 | Écart \$ | Écart % |
| Charges¹ | | | | |
| Services de contrôle et autres coûts connexes | 122 804 \$ | 130 577 \$ | (7 773) \$ | (6,0 %) |
| Exploitation et entretien du matériel | 8 675 | 8 115 | 560 | 6,9 % |
| Soutien des programmes et services généraux | 22 357 | 22 874 | (517) | (2,3 %) |
| Amortissement | 20 493 | 18 555 | 1 938 | 10,4 % |
| Total des charges | 174 329 | 180 121 | (5 792) | (3,2 %) |
| Autres charges (produits) | 254 | 1 490 | (1 236) | (83,0 %) |
| Performance financière avant les revenus et le financement public | 174 583 | 181 611 | (7 028) | (3,9 %) |
| Revenus | 49 | 110 | (61) | (55,5 %) |
| Financement public | | | | |
| Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation | 152 865 | 158 336 | (5 471) | (3,5 %) |
| Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations | 19 550 | 18 500 | 1 050 | 5,7 % |
| Crédits parlementaires pour les paiements de loyers | 1 031 | 1 036 | (5) | (0,5 %) |
| Total du financement public | 173 446 | 177 872 | (4 426) | (2,5 %) |
| Performance financière | (1 088) \$ | (3 629) \$ | 2 541 | 70,0 % |
| Autres éléments du résultat global | (1 407) | (30 147) | 28 740 \$ | 95,3 % |
| Résultat global total | (2 495) \$ | (33 776) \$ | 31 281 \$ | 92,6 % |

¹ Les charges d'exploitation sont présentées par activité de programme dans l'état intermédiaire résumé du résultat global, alors qu'elles sont présentées par catégorie principale de charge dans le tableau ci-dessus, conformément à la note complémentaire 13 des états financiers intermédiaires résumés non audités pour le trimestre clos le 30 juin 2021.

Services de contrôle et autres coûts connexes

Les charges relatives aux services de contrôle et autres coûts connexes ont diminué de 7 773 \$ (6,0 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2021, par rapport à la période correspondante de 2020. Cette baisse s'explique surtout par la diminution du nombre d'heures de contrôle achetées totalisant 24 754 \$. Cette diminution a été partiellement compensée par l'achat d'heures supplémentaires associées à la vérification de la température totalisant 11 006 \$. La diminution nette du nombre d'heures de services de contrôle achetées a été en partie compensée par les hausses des taux horaires facturés par les fournisseurs de 4 825 \$.

Amortissement

L'amortissement a augmenté de 1 938 \$ (10,4 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2021, par rapport à la période correspondante de 2020. Cette augmentation est surtout attribuable à l'amortissement comptabilisé pour les nouveaux matériels de CBE déployés dans le cadre du programme de recapitalisation des systèmes de CBE et pour de nouveaux actifs non liés aux SDE. Cette augmentation a été en partie compensée par du matériel qui devenant complètement amorti ou mis hors service.

Autres charges (produits)

Les autres charges (produits) ont diminué de 1 236 \$ (83,0 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2021, par rapport à la période correspondante de 2020. La diminution est principalement attribuable à des gains nets sur la juste valeur des instruments financiers dérivés et par des radiations d'immobilisations corporelles moins élevées. Cette diminution a été partiellement compensée par les pertes de change nettes.

Financement public

L'ACSTA finance ses charges d'exploitation et ses dépenses en immobilisations, notamment ses paiements de loyers, au moyen de crédits provenant du Trésor fédéral.

Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation

Le montant des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation a diminué de 5 471 \$ (3,5 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2021, par rapport à la période correspondante de 2020. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des charges au titre des services de contrôle et des autres coûts connexes qui a été décrite précédemment.

Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations

L'amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations a augmenté de 1 050 \$ (5,7 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2021, comparativement à la période correspondante de 2020. Cette augmentation est surtout attribuable à la hausse du montant de l'amortissement, qui a été compensée en partie par une diminution des radiations d'immobilisations corporelles.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global comprennent les réévaluations trimestrielles sans effet sur la trésorerie découlant de modifications apportées aux hypothèses actuarielles et au rendement des actifs des régimes de retraite.

La perte au titre des autres éléments du résultat global de 1 407 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2021 est attribuable à une perte de réévaluation de 13 163 \$ sur l'obligation au titre des prestations définies à la suite d'une diminution de 25 points de base du taux d'actualisation. Cette perte a été partiellement compensée par un gain de réévaluation de 11 756 \$ attribuable à un taux de rendement réel des actifs des régimes supérieur au taux retenu comme hypothèse par l'ACSTA. La perte au titre des autres éléments du résultat global de 30 147 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2020 a été attribuable à une perte de réévaluation de 55 637 \$ sur l'obligation au titre des prestations définies à la suite d'une diminution de 100 points de base du taux d'actualisation entre le 31 mars et le 30 juin 2020. Cette perte a été partiellement compensée par un gain de réévaluation de 25 490 \$ attribuable à un taux de rendement réel des actifs des régimes supérieur au taux retenu comme hypothèse par l'ACSTA.

Pour plus de renseignements, se reporter à la note complémentaire 9 des états financiers intermédiaires résumés non audités.

ÉTAT INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La présente section décrit les principaux écarts relevés entre l'état intermédiaire résumé de la situation financière au 30 juin 2021 et la situation financière au 31 mars 2021.

| Points saillants financiers – État intermédiaire | | | | |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|----------------|
| résumé de la situation financière | | | | |
| (non audité) | 30 juin | 31 mars | | |
| (en milliers de dollars canadiens) | 2021 | 2021 | Écart en \$ | Écart en % |
| Actifs courants | 155 357 \$ | 153 694 \$ | 1 663 \$ | 1,1 % |
| Actifs non courants | 507 617 | 524 865 | (17 248) | (3,3 %) |
| Total des actifs | 662 974 \$ | 678 559 \$ | (15 585) \$ | (2,3 %) |
| Passifs courants | 162 078 \$ | 158 616 \$ | 3 462 \$ | 2,2 % |
| Passifs non courants | 489 885 | 506 437 | (16 552) | (3,3 %) |
| Total des passifs | 651 963 \$ | 665 053 \$ | (13 090) \$ | (2,0 %) |

Actifs

Les actifs courants ont augmenté de 1 663 \$ (1,1 %) surtout pour la raison suivante :

- augmentation de 2 339 \$ de la trésorerie principalement attribuable au moment auquel les décaissements ont été effectués au titre des paiements aux fournisseurs pour la fourniture de biens et de services.

Les actifs non courants ont diminué de 17 248 \$ (3,3 %) principalement pour la raison suivante :

- diminution de 16 690 \$ des immobilisations corporelles principalement attribuable à la comptabilisation d'une charge d'amortissement de 18 952 \$ qui a été en partie compensée par des acquisitions d'une valeur totale de 2 262 \$.

Passifs

Les passifs courants ont augmenté de 3 462 \$ (2,2 %) surtout pour les raisons suivantes :

- augmentation de 5 052 \$ des fournisseurs et autres créiteurs en raison du calendrier des décaissements effectués au titre d'obligations non réglées auprès de fournisseurs;

- diminution de 1 461 \$ du financement public différé lié aux charges d'exploitation attribuable à la réduction des soldes des stocks et des dépenses payées d'avance.

Les passifs non courants ont diminué de 16 552 \$ (3,3 %) pour les raisons suivantes :

- diminution de 17 256 \$ du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations résultant d'un excédent de l'amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations de 19 550 \$ sur des crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations de 2 294 \$;
- augmentation de 1 544 \$ du passif au titre des avantages du personnel en lien avec l'autre régime à prestations définies de l'ACSTA.

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR RAPPORT AU PLAN D'ENTREPRISE

Le Résumé du plan d'entreprise 2021-2022 à 2022-2023 de l'ACSTA n'avait pas encore été déposé au Parlement au moment de publier le présent rapport. Tant que ce résumé ne sera pas déposé au Parlement et rendu public, l'ACSTA ne sera pas en mesure de présenter une analyse des écarts importants entre ses résultats financiers et les résultats anticipés dans le Résumé du plan d'entreprise de 2021-2022 à 2022-2023.

CRÉDITS PARLEMENTAIRES UTILISÉS

Les activités de l'ACSTA sont financées grâce aux crédits parlementaires versés par le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires utilisés sont présentés selon la méthode de comptabilité d'exercice dite « de caisse modifiée ».

Charges d'exploitation

Le tableau ci-après permet d'effectuer un rapprochement entre la performance financière comptabilisée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation :

| Rapprochement de la performance financière et des crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation (non audité) (en milliers de dollars canadiens) | Trimestre clos les 30 juin | |
|---|-------------------------------|-------------------|
| | 2021 | 2020 |
| Performance financière avant les revenus et le financement public | 174 583 \$ | 181 611 \$ |
| Revenus | (49) | (110) |
| Performance financière avant le financement public | 174 534 | 181 501 |
| Charges sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement | (20 493) | (18 555) |
| Frais relatifs aux employés à payer ¹ | (1 916) | (2 111) |
| (Perte) gain de change hors trésorerie comptabilisé en performance financière | (215) | 227 |
| Charges financières sans effet sur la trésorerie liées aux contrats de location | (38) | (113) |
| Charges au titre des avantages du personnel ² | 754 | (701) |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat | 239 | (981) |
| Radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles | - | (772) |
| Perte de valeur d'immobilisations corporelles | - | (177) |
| Charges au titre des pièces de rechange provenant des immobilisations ³ | - | (7) |
| Gain sur la sortie d'immobilisations corporelles | - | 25 |
| Crédits utilisés pour les charges d'exploitation | 152 865 \$ | 158 336 \$ |
| Autres éléments affectant le financement | | |
| Variation nette des dépenses payées d'avance et des stocks ⁴ | (1 461) | 1 709 |
| Total des crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation | 151 404 \$ | 160 045 \$ |

¹ Les frais relatifs aux employés à payer sont des ajustements comptables qui se composent des sommes engagées au titre de la rémunération variable et des indemnités de vacances utilisées et constituées au 30 juin 2021. Ces frais sont comptabilisés selon la comptabilité de caisse modifiée seulement à la fin de l'exercice, ce qui donne lieu à un élément de rapprochement lors des périodes intermédiaires.

² Les avantages du personnel sont comptabilisés dans l'état intermédiaire résumé du résultat global conformément aux IFRS. L'élément de rapprochement susmentionné représente la différence entre les versements en espèces au titre des avantages du personnel et la charge comptable selon les IFRS.

³ Les charges au titre des pièces de rechange provenant des immobilisations se composent d'éléments qui ont été financés grâce à des crédits parlementaires liés aux dépenses en immobilisations au cours des exercices antérieurs, mais qui ont été utilisés et passés en charges comme pièces de rechange au cours de l'exercice considéré, ce qui donne lieu à un élément de rapprochement.

⁴ Les dépenses payées d'avance financées au moyen des crédits pour les charges d'exploitation et les stocks sont passés en charges au fur et à mesure qu'un avantage lié à l'actif est obtenu par l'ACSTA. Ils sont financés au moyen des crédits parlementaires au moment où les achats sont faits, ce qui donne lieu à un élément de rapprochement.

Dépenses en immobilisations

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre les dépenses en immobilisations présentées selon les IFRS et les crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations :

| Rapprochement des dépenses en immobilisations et des crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations (non audité) (en milliers de dollars canadiens) | Trimestres clos les 30 juin | |
|---|--------------------------------|------------------|
| | 2021 | 2020 |
| Matériel lié aux systèmes de détection d'explosifs | 2 235 \$ | 7 103 \$ |
| Matériel non lié aux systèmes de détection d'explosifs | 55 | 5 068 |
| Paiements de loyers | 1 031 | 1 036 |
| Total des dépenses en immobilisations | 3 321 \$ | 13 207 \$ |
| Ajustement hors trésorerie pour la conversion de devises en lien avec des dépenses en immobilisations | 4 | - |
| Produits de la sortie d'immobilisations corporelles ¹ | - | (27) |
| Total des crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations | 3 325 \$ | 13 180 \$ |

¹ Les produits de la sortie d'immobilisations corporelles incluent des produits sans effet sur la trésorerie reçus sous forme de notes de crédit de fournisseurs.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers intermédiaires résumés non audités conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et à la *Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers intermédiaires résumés exempts d'anomalies significatives. La direction est également chargée de veiller à ce que toutes les autres informations présentées dans le présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec celles contenues dans les états financiers intermédiaires résumés non audités.

À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'ACSTA aux dates de clôture présentées dans les états financiers intermédiaires résumés non audités et pour les périodes closes à ces dates.



Michael Saunders
Président et chef de la direction

Ottawa, Canada

25 août 2021



Nancy Fitchett, CPA, CA
Vice-présidente, Affaires organisationnelles et
chef des services financiers

Ottawa, Canada

25 août 2021

États financiers intermédiaires résumés

**ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA
SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN**

30 juin 2021

(non audités)

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

État intermédiaire résumé de la situation financière

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

| | 30 juin 2021 | 31 mars 2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Actifs | | |
| Actifs courants | | |
| Trésorerie | 16 425 \$ | 14 086 \$ |
| Clients et autres débiteurs (note 4) | 119 314 | 118 529 |
| Stocks (note 5) | 13 457 | 14 067 |
| Dépenses payées d'avance | 6 161 | 7 012 |
| | 155 357 | 153 694 |
| Actifs non courants | | |
| Immobilisations corporelles (note 6) | 446 879 | 463 569 |
| Immobilisations incorporelles (note 7) | 16 214 | 16 834 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation (note 8) | 9 108 | 9 937 |
| Actif au titre des avantages du personnel (note 9) | 35 416 | 34 525 |
| | 507 617 | 524 865 |
| Total des actifs | 662 974 \$ | 678 559 \$ |
| Passifs et capitaux propres | | |
| Passifs courants | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 115 243 \$ | 110 191 \$ |
| Retenues de garantie | 22 550 | 22 352 |
| Provisions (note 10) | 200 | 200 |
| Obligations locatives (note 11) | 3 509 | 3 667 |
| Financement public différé lié aux charges d'exploitation (note 12) | 19 618 | 21 079 |
| Passifs financiers dérivés (note 15) | 958 | 1 127 |
| | 162 078 | 158 616 |
| Passifs non courants | | |
| Obligations locatives (note 11) | 6 237 | 7 007 |
| Financement public différé lié aux dépenses en immobilisations (note 12) | 462 050 | 479 306 |
| Passifs financiers dérivés (note 15) | - | 70 |
| Passif au titre des avantages du personnel (note 9) | 21 598 | 20 054 |
| | 489 885 | 506 437 |
| Capitaux propres | | |
| Excédent accumulé | 11 011 | 13 506 |
| Total des passifs et des capitaux propres | 662 974 \$ | 678 559 \$ |

Éventualités (note 10) et accords contractuels (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

État intermédiaire résumé du résultat global
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

| | Trimestres clos les | |
|---|---------------------|--------------------|
| | 30 juin | |
| | 2021 | 2020 |
| Charges | | |
| Contrôle préembarquement | 80 206 \$ | 91 787 \$ |
| Contrôle des bagages enregistrés | 37 975 | 40 133 |
| Contrôle des non-passagers | 42 920 | 34 996 |
| Programme de carte d'identité pour les zones réglementées | 773 | 557 |
| Services généraux | 12 455 | 12 648 |
| Total des charges (note 13) | 174 329 | 180 121 |
| Autres charges (produits) | | |
| Perte (gain) de change | 453 | (528) |
| Charges financières | 40 | 113 |
| (Gain) perte net sur la juste valeur des instruments financiers dérivés | (239) | 981 |
| Radiation d'immobilisations corporelles | - | 772 |
| Perte de valeur d'immobilisations corporelles (note 6) | - | 177 |
| Gain sur la sortie d'immobilisations corporelles | - | (25) |
| Total des autres charges (produits) | 254 | 1 490 |
| Performance financière avant les revenus et le financement public | 174 583 | 181 611 |
| Revenus | | |
| Produits financiers | 49 | 110 |
| Total des revenus | 49 | 110 |
| Financement public | | |
| Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 12) | 152 865 | 158 336 |
| Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations (note 12) | 19 550 | 18 500 |
| Crédits parlementaires pour les paiements de loyers (note 14) | 1 031 | 1 036 |
| Total du financement public | 173 446 | 177 872 |
| Performance financière | (1 088) \$ | (3 629) \$ |
| Autres éléments du résultat global | | |
| Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière | | |
| Réévaluation des régimes à prestations définies (note 9) | (1 407) | (30 147) |
| Résultat global total | (2 495) \$ | (33 776) \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

| Pour les trimestres clos les 30 juin : | |
|--|--------------------------------|
| | Excédent (déficit) accumulé |
| Solde au 31 mars 2021 | 13 506 \$ |
| Performance financière | (1 088) |
| Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière | |
| Réévaluation des régimes à prestations définies (note 9) | (1 407) |
| Solde au 30 juin 2021 | 11 011 \$ |
| Solde au 31 mars 2020 | (23 902) \$ |
| Performance financière | (3 629) |
| Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière | |
| Réévaluation des régimes à prestations définies (note 9) | (30 147) |
| Solde au 30 juin 2020 | (57 678) \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

| | Trimestres clos les | |
|--|---------------------|------------|
| | 30 juin | |
| | 2021 | 2020 |
| Flux de trésorerie liés aux : | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Performance financière | (1 088) \$ | (3 629) \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement (note 13) | 20 493 | 18 555 |
| Autres transactions sans effet sur la trésorerie | 190 | 2 |
| Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations (note 12) | (19 550) | (18 500) |
| Variation de l'actif/du passif net au titre des avantages du personnel | (754) | 701 |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | (239) | 981 |
| Radiation d'immobilisations corporelles | - | 772 |
| Perte de valeur d'immobilisations corporelles (note 6) | - | 177 |
| Gain sur la sortie d'immobilisations corporelles | - | (25) |
| Variation nette des soldes du fonds de roulement (note 18) | 16 479 | 49 347 |
| | 15 531 | 48 381 |
| Activités d'investissement | | |
| Crédits parlementaires reçus pour le financement d'immobilisations (note 14) | - | 1 117 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (12 123) | (26 128) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | (76) | (1 905) |
| | (12 199) | (26 916) |
| Activités de financement | | |
| Paielements de capital sur les obligations locatives | (993) | (923) |
| | (993) | (923) |
| Augmentation de la trésorerie | 2 339 | 20 542 |
| Trésorerie à l'ouverture de la période | 14 086 | 18 492 |
| Trésorerie à la clôture de la période | 16 425 \$ | 39 034 \$ |

La charge d'intérêts payée et le produit d'intérêts reçu correspondent approximativement aux charges financières et aux produits financiers, respectivement, tels qu'ils sont présentés à l'état du résultat global.

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

Pour le trimestre clos le 30 juin 2021
(en milliers de dollars canadiens)

1. Renseignements sur l'organisation

L'ACSTA est une société d'État visée par la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. L'ACSTA est chargée d'assurer la sûreté d'aspects précis du système de transport aérien, qu'il s'agisse du contrôle des passagers et des bagages ou du contrôle des travailleurs des aéroports.

L'ACSTA est financée au moyen de crédits parlementaires et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports. Au cours des exercices précédents, l'ACSTA a fourni des services de contrôle à certains aéroports selon le principe de recouvrement des coûts. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, aucun service n'a été fourni depuis le 1^{er} avril 2020.

Le Conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers intermédiaires résumés le 25 août 2021.

2. Base d'établissement

Les états financiers intermédiaires résumés ont été établis conformément à l'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34), telle que publiée par le Conseil des normes comptables internationales et approuvée par le Conseil des normes comptables du Canada.

L'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige que la plupart des sociétés d'État mères préparent et publient des rapports financiers trimestriels conformément à la *Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada. Les présents états financiers intermédiaires résumés n'ont pas été audités ni examinés par l'auditeur externe de l'ACSTA.

Comme l'autorise l'IAS 34, les présents états financiers intermédiaires sont présentés de façon résumée et, par conséquent, ne renferment pas toutes les informations qui doivent être fournies pour être conformes, dans tous les aspects significatifs, aux dispositions des IFRS relatives aux informations à fournir applicables aux états financiers annuels. Les présents états financiers intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans le jeu complet d'états financiers annuels audités le plus récent. Par conséquent, ils devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

3. Résumé des principales méthodes comptables

a) Base d'évaluation

Ces états financiers intermédiaires résumés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf dans les cas permis ou requis par les IFRS, comme l'explique la présente note. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services à la date de la transaction.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

b) Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation de ces états financiers intermédiaires résumés en conformité avec les IFRS demande à la direction de poser des jugements, d'établir des estimations et d'avancer des hypothèses en se basant sur ce qu'elle connaît. Ces décisions affectent les montants présentés et les informations fournies dans les états financiers intermédiaires résumés et les notes complémentaires. Les résultats réels pourraient différer des jugements, des estimations et des hypothèses.

Pour établir ses estimations et avancer ses hypothèses, la direction se fonde sur de l'information venant de l'extérieur et des conditions observables, autant que possible, qui sont complétées par une analyse effectuée en interne, s'il y a lieu. Ces estimations et ces hypothèses ont été appliquées de la même manière qu'au cours des périodes antérieures. Il n'y a pas d'engagements, d'événements ou d'incertitudes susceptibles d'avoir une incidence significative, à la connaissance de la direction, sur les méthodes ou les hypothèses utilisées pour établir les estimations présentées dans les états financiers intermédiaires résumés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées régulièrement par la direction. L'effet de tout changement d'estimation est comptabilisé de manière prospective dans la période du changement, si le changement n'affecte que cette période, ou dans la période du changement et les périodes ultérieures si celles-ci sont également concernées par le changement.

Les estimations et hypothèses essentielles utilisées pour la préparation de ces états financiers intermédiaires résumés sont notamment :

- note 3 d), note 3 f), note 6 et note 7 – Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

Les principales estimations utilisées pour les immobilisations corporelles concernent leur durée d'utilité et la valeur des travaux en cours. La principale estimation utilisée pour les immobilisations incorporelles concerne leur durée d'utilité. Pour établir la durée d'utilité attendue de ces actifs, l'ACSTA prend en compte l'expérience acquise du passé, les tendances observées dans son domaine d'activités et des facteurs internes, tels que l'évolution des technologies et les attentes relatives à la période de service des actifs. Des changements aux estimations de la durée d'utilité affecteraient les charges futures au titre de l'amortissement et les valeurs comptables futures des actifs. Pour déterminer la valeur des travaux en cours, l'ACSTA prend en compte les estimations fournies par des experts internes et externes concernant l'état d'avancement d'un projet d'intégration de matériel. Des changements à l'état d'avancement affecteraient les fournisseurs et autres créditeurs et les valeurs des actifs.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

- note 3 h), note 8 et note 11 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Les principales estimations utilisées pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives concernent la détermination d'un taux d'emprunt marginal approprié pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut pas être déterminé facilement. Comme l'ACSTA n'a pas de pouvoir d'emprunt et qu'en pratique, elle ne bénéficie pas de taux d'emprunt facilement observables qui ont été approuvés ou accordés par une institution financière, elle détermine son taux d'emprunt marginal en se fondant sur le taux des obligations à coupon zéro de la Banque du Canada, l'écart de crédit propre à l'ACSTA et l'écart de crédit propre aux contrats. L'écart de crédit propre à l'ACSTA et l'écart de crédit propre aux contrats sont fondés sur la courbe de rendement accessible au public des organismes canadiens ayant une cote de la catégorie investissement. Le taux appliqué par l'ACSTA pour actualiser les paiements de loyers repose aussi sur la durée des contrats identifiés.

- note 3 j) et note 9 – Avantages du personnel

Les principales estimations relatives aux avantages du personnel touchent le taux d'actualisation, le taux de mortalité, le taux d'inflation, le taux d'augmentation de la rémunération à long terme et les taux d'évolution hypothétique des coûts médicaux. Pour poser ses hypothèses, l'ACSTA prend en compte l'expérience acquise du passé, l'expertise de ses actuaires et les conditions et taux actuels du marché qui ont connu une plus grande volatilité en raison de la pandémie de COVID-19. Des changements à ces hypothèses affecteraient les actifs et passifs au titre des régimes d'avantages du personnel, ainsi que la performance financière et les autres éléments du résultat global.

Les jugements essentiels posés par la direction au moment de préparer les états financiers intermédiaires résumés sont notamment :

- note 3 f) et note 7 – Immobilisations incorporelles

Des jugements sont requis pour déterminer le moment où les immobilisations incorporelles générées à l'interne entrent dans la phase de développement. Pour déterminer à quel moment les coûts doivent être comptabilisés comme immobilisations incorporelles, la direction pose un jugement quant au moment où les critères d'inscription à l'actif sont respectés, tel qu'il est expliqué à la note 3 f). Des changements aux jugements posés par la direction affecteraient la valeur comptable des immobilisations incorporelles ainsi que leur amortissement futur.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

- note 3 h), note 8 et note 11 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Des jugements doivent être portés pour déterminer s'il existe une certitude raisonnable que des options de prolongation ou de résiliation des contrats qui contiennent un contrat de location seront exercées. Pour ce faire, la direction tient compte d'un certain nombre de facteurs, notamment la nature des activités de l'ACSTA, la proximité d'autres emplacements, les tendances historiques en matière de prolongation des contrats, les conditions du marché, les améliorations locatives apportées récemment et les clauses de résiliation propres aux contrats.

Il faut porter des jugements pour déterminer si les paiements de loyers variables correspondent à des paiements fixes en substance. Les paiements de loyers fixes en substance sont des paiements qui, même si leur forme peut comporter une variabilité, sont en substance inévitables. Ces paiements sont pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative. Pour déterminer si des paiements variables sont des paiements fixes en substance, l'ACSTA examine les contrats de location en vue de déterminer la nature des paiements, plus particulièrement si des paiements sont susceptibles de faire l'objet d'ajustements en fonction des coûts engagés ou si des paiements sont fondés sur des services dont la nature est variable.

- note 3 k) et note 10 – Provisions et éventualités

Il faut poser des jugements pour déterminer l'existence d'obligations juridiques ou implicites et pour évaluer la probabilité d'une sortie d'avantages économiques futurs. Pour déterminer à quel moment il convient d'enregistrer une provision, la direction formule des hypothèses sur le montant, la probabilité et le calendrier des sorties de fonds. La nature de la provision, les opinions et les points de vue des conseillers juridiques et d'autres conseillers, l'expérience vécue dans des circonstances semblables et toute décision rendue par la direction concernant la manière dont l'ACSTA entend gérer l'obligation sont autant de facteurs susceptibles d'influer sur les hypothèses. Des changements à ces hypothèses auraient une incidence sur la comptabilisation de la provision et la performance financière.

- note 3 l) – Produits

L'évaluation et la comptabilisation des produits requièrent l'utilisation d'estimations et de jugements pour établir si un contrat existe, et déterminer les obligations de prestation, la répartition du prix de transaction et la méthode utilisée pour évaluer la mesure dans laquelle l'obligation de prestation est remplie et, donc, le calendrier de comptabilisation des produits.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Pour établir si un contrat avec un client existe aux fins de la comptabilisation des produits, l'ACSTA détermine si certains critères sont remplis, notamment s'il est plus probable qu'improbable que la contrepartie sera perçue auprès du client. Lorsqu'elle effectue cette évaluation à la passation d'un contrat avec un client, l'ACSTA tient compte de facteurs, qui peuvent inclure les résultats de la vérification de la solvabilité du client, les antécédents de crédit du client et la capacité de l'ACSTA à limiter les pertes en cessant de fournir des services en cas de non-paiement.

La nature de la promesse contenue dans les contrats de l'ACTSA avec les autorités aéroportuaires est de fournir des services de contrôle des passagers supplémentaires. Le contrôle consiste en différentes activités, dont aucune prise individuellement ne procure un avantage à l'administration aéroportuaire. Toutes les activités sont donc des intrants qui forment l'extrant des services de contrôle supplémentaires. Par conséquent, l'ACSTA a déterminé que la promesse contenue dans le contrat, qui est la prestation de services de contrôle supplémentaires pendant la durée du contrat, constitue une obligation de prestation.

La contrepartie attendue pour les services de contrôle est variable de par sa nature et exige que deux jugements clés soient portés pour pouvoir déterminer quand comptabiliser les produits :

- (i) la méthode utilisée pour évaluer le degré d'avancement à laquelle l'obligation de prestation est remplie;
- (ii) l'évaluation et la répartition de toute contrepartie variable.

Étant donné que les services sont fournis de façon continue et qu'ils sont essentiellement les mêmes, l'ACSTA a établi qu'une évaluation du degré d'avancement fondée sur le temps écoulé est ce qui dépeint le mieux le transfert de services au client. De plus, étant donné que la contrepartie variable est versée à l'ACSTA en échange de ses efforts pour fournir les services, elle est répartie entre les tranches de temps et comptabilisée au fur et à mesure que les services sont rendus au client.

c) Stocks

Les stocks sont composés de pièces de rechange acquises pour l'entretien du matériel, d'uniformes d'agents de contrôle et de CIZR. Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré, et la valeur nette de réalisation correspond au coût de remplacement.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent le matériel de contrôle, le matériel pour l'utilisation de la CIZR, les ordinateurs, les logiciels intégrés et le matériel électronique, le mobilier et le matériel de bureau, les améliorations locatives et les travaux en cours.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

(i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût après déduction du cumul des amortissements, à l'exception des travaux en cours qui sont comptabilisés au coût, mais dont l'amortissement ne débute qu'au moment où l'actif est prêt à être mis en service. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition et à l'installation des immobilisations corporelles, y compris les coûts d'intégration rattachés à leur installation dans les aéroports pour les amener dans l'état où ils doivent se trouver aux fins de leur utilisation prévue. Ces coûts comprennent des systèmes de convoyeur, plateformes et autres structures requis pour relier le matériel de contrôle aux infrastructures aéroportuaires.

Les travaux en cours englobent les coûts relatifs aux projets d'intégration non terminés à la clôture de la période. La valeur des travaux en cours est déterminée en fonction des estimations qui sont préparées par des experts indépendants ou par la direction, selon l'évaluation des risques effectuée par la direction.

Lorsque des composantes importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont amorties séparément.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Les gains réalisés et les pertes subies à la sortie d'une immobilisation corporelle, qui sont comptabilisés dans la performance financière, sont déterminés en faisant la différence entre le produit obtenu de la sortie, le cas échéant, et la valeur comptable.

(ii) Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont incorporés à la valeur comptable des immobilisations corporelles ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, le cas échéant, seulement s'il est probable que l'ACSTA bénéficie d'avantages économiques futurs associés à cet élément et que le coût de l'élément puisse être évalué de façon fiable. Les coûts de l'entretien courant des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la performance financière au moment où ils sont engagés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

(iii) Amortissement

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles.

| Catégories d'actif | Durée d'utilité |
|--|-----------------|
| Matériel de CPE | 10 ans |
| Matériel de CBE | 10 ans |
| Matériel de CNP | 10 ans |
| Matériel pour l'utilisation de la CIZR | 5 ans |
| Ordinateurs, logiciels intégrés et matériels électroniques | 3 à 10 ans |
| Mobilier et matériel de bureau | 5 ans |

Les améliorations locatives sont amorties selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité estimée des améliorations locatives.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité estimées et les valeurs résiduelles sont examinées au moins une fois par année.

e) Actifs détenus en vue de la vente

L'ACSTA classe ses immobilisations corporelles comme détenues en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est satisfaite uniquement lorsque l'actif est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, et que sa vente est hautement probable. Un actif détenu en vue de la vente est évalué au plus faible de sa valeur comptable ou de sa juste valeur diminuée des coûts de vente. L'amortissement sur un actif classé comme détenu en vue de la vente cesse.

f) Immobilisations incorporelles

Le coût attribuable à l'achat et à la préparation, en vue de leur utilisation, de licences d'utilisation de logiciels acquises séparément est inscrit à l'actif.

Certains coûts relatifs au développement de logiciels qui seront utilisés à l'interne ou qui serviront à fournir des services de contrôle sont inscrits à l'actif une fois qu'un projet a dépassé la phase préliminaire de la conception et a atteint la phase de développement. Les coûts de développement qui sont directement attribuables à la conception et à la mise à l'essai de logiciels identifiables et uniques qui sont contrôlés par l'ACSTA sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique de l'achèvement du logiciel en vue de sa mise en service est démontrée;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de le mettre en service;

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

- la capacité d'utiliser le logiciel est démontrée;
- la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables peut être démontrée;
- des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement du logiciel et le mettre en service sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées avec fiabilité.

Les coûts incorporables dans le coût d'un actif comprennent les coûts internes et externes, mais sont limités à ceux qui sont directement attribuables au projet. Tous les autres coûts relatifs au développement ou à l'entretien de logiciels sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée qui varie de cinq à dix ans.

g) Dépréciation

Au cours de chaque période de présentation de l'information financière, les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles de l'ACSTA sont passées en revue au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) pour déterminer s'il existe un quelconque indice de dépréciation. Aux fins du test de dépréciation, une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Selon le modèle d'affaires de l'ACSTA, aucun actif ne génère des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs et passifs. Au contraire, tous les actifs de l'ACSTA interagissent pour appuyer la réalisation des activités faisant partie de son mandat. Ces activités sont principalement financées par des crédits parlementaires. Globalement, les niveaux de trésorerie respectent les exigences et les décisions en matière de politique publique, et les crédits budgétaires sont versés à l'ACSTA dans son ensemble. Par conséquent, l'ACSTA est considérée comme étant une UGT. Les actifs sont testés au niveau de l'UGT lorsqu'il n'est pas possible de les tester individuellement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont passées en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de dépréciation et elles sont considérées comme étant dépréciées lorsqu'elles ne peuvent plus contribuer à la réalisation du mandat de l'ACSTA. Dans le cas contraire, les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles et incorporelles sont revues et des ajustements à l'amortissement sont comptabilisés sur une base prospective, si nécessaire.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

h) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, l'ACSTA évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location en déterminant si le contrat lui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour tout contrat de location identifié, l'ACSTA comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date du début du contrat.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût en fonction des éléments suivants :

- le montant initial de l'obligation locative;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés;
- une estimation des coûts qu'il faudra engager pour le démantèlement et le retrait du bien sous-jacent ou pour la restauration du lieu ou la remise en état du bien sous-jacent.

L'actif au titre du droit d'utilisation est, par la suite, évalué au coût, diminué du cumul des amortissements. La valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation peut être réduite du montant des pertes de valeur, le cas échéant, et ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative, s'il y en a.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période la plus courte de la durée du contrat de location ou de la durée d'utilité estimée du bien sous-jacent. La durée des contrats de location comprend toute option de prolongation si l'ACSTA a la certitude raisonnable qu'elle exercera cette option.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, actualisée selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, en appliquant le taux d'emprunt marginal de l'ACSTA, comme cela est indiqué dans la note 3 b).

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative sont les suivants, le cas échéant :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance, le cas échéant), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- les sommes que l'ACSTA s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat si l'ACSTA a la certitude raisonnable d'exercer celle-ci;

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par l'ACSTA de l'option de résiliation du contrat de location.

L'écart de crédit propre à l'ACSTA et l'écart de crédit propre aux contrats sont fondés sur la courbe de rendement accessible au public des organismes canadiens ayant une cote de la catégorie investissement.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux et ne sont pas des paiements fixes en substance ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative, et par la suite, de l'actif au titre du droit d'utilisation. Ces paiements sont passés en charges dans la période où ils ont été engagés.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle fait l'objet d'une réévaluation dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- il y a un changement dans la durée du contrat, notamment dans l'évaluation de la certitude d'exercer une option de prolongation, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés en fonction de la nouvelle durée du contrat à l'aide d'un taux d'actualisation révisé;
- il y a eu un changement dans les paiements en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou un changement dans les paiements attendus au titre d'une garantie de valeur résiduelle, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés à l'aide du taux d'actualisation initial;
- un contrat de location est modifié et la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat distinct, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés à l'aide d'un taux d'actualisation révisé.

Selon la nature et l'utilisation de ses actifs de droits d'utilisation, l'ACSTA a classé les biens sous-jacents dans les deux catégories suivantes : espaces à bureaux et centres de données. Pour la catégorie « espaces à bureaux », l'ACSTA comptabilise les composantes locatives et toutes les composantes non locatives des contrats comme une seule composante locative. Pour les biens de la catégorie « centres de données », l'ACSTA sépare les composantes non locatives des composantes locatives et les comptabilise séparément.

L'ACSTA ne comptabilise pas d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats à court terme dont la durée est de 12 mois ou moins ou les contrats de location de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

i) Instruments financiers

(i) Instruments financiers non dérivés

Les actifs financiers non dérivés comprennent la trésorerie et les comptes clients se rapportant aux services de contrôle supplémentaires. Les autres débiteurs ne sont pas classés comme des actifs financiers non dérivés parce qu'il ne s'agit pas de droits contractuels. Ils représentent plutôt le résultat d'exigences légales imposées par le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux.

L'ACSTA classe les actifs financiers non dérivés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti. Ces actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'évaluation est basée sur le modèle d'affaires que suit l'ACSTA pour gérer ses actifs financiers et les conditions contractuelles des flux de trésorerie (les actifs financiers sont détenus à seule fin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, lesquels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts). Si le modèle d'affaires de l'ACSTA devait changer, le classement serait réévalué.

À chaque date de clôture, l'ACSTA évalue, de manière prospective, les pertes de crédit attendues sur tous les actifs financiers évalués au coût amorti. Pour les comptes clients, l'ACSTA applique la méthode simplifiée de l'IFRS 9, *Instruments financiers* selon laquelle les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des débiteurs. L'ACSTA n'a pas comptabilisé de provision au titre des pertes de crédit sur la trésorerie en raison de l'excellente qualité de crédit des institutions financières auprès desquelles l'ACSTA détient ce genre d'instruments.

L'ACSTA décomptabilise un actif financier non dérivé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier sont perçus, sont arrivés à expiration ou sont transférés à une autre partie.

Les passifs financiers non dérivés comprennent les fournisseurs et autres créiteurs et les retenues de garantie.

L'ACSTA classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti. Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés à la date de transaction à laquelle l'ACSTA devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Ces passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables. Par la suite, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'ACSTA décomptabilise un passif financier non dérivé lorsque les obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou arrivées à expiration.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

(ii) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comprennent les contrats de change à terme conclus par l'ACSTA dans le but de gérer son exposition au risque de change. L'ACSTA n'applique pas la comptabilité de couverture à ses instruments financiers dérivés.

Les instruments financiers dérivés sont classés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date à laquelle l'ACSTA conclut les contrats dérivés. Par la suite, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. La variation de la juste valeur qui en résulte est comptabilisée dans la performance financière à l'état intermédiaire résumé du résultat global. L'ACSTA décomptabilise un instrument financier dérivé au moment de son règlement.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont présentées à l'état intermédiaire résumé de la situation financière; les justes valeurs positives sont présentées comme des actifs financiers dérivés et les justes valeurs négatives, comme des passifs financiers dérivés. Tout actif ou passif financier dérivé venant à échéance dans plus de douze mois après la fin de la période est classé comme non courant.

j) Avantages du personnel

(i) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

L'actif et le passif au titre des avantages du personnel présenté à l'état intermédiaire résumé de la situation financière représentent, respectivement, l'excédent ou le déficit actuel de chacun des régimes de retraite à prestations définies et de l'autre régime à prestations définies de l'ACSTA. L'excédent ou le déficit est calculé en estimant le montant des avantages futurs acquis par les membres du personnel en contrepartie des services rendus dans l'exercice considéré et les exercices antérieurs. Les avantages futurs sont ensuite actualisés en appliquant un taux d'actualisation déterminé à la fin de la période afin de déterminer leur valeur actualisée. L'obligation est constatée sur la période de service de l'employé déterminée actuariellement à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Dans la mesure où cela s'applique, la juste valeur des actifs des régimes est déduite de la valeur actualisée de l'obligation au titre des avantages futurs. Tout excédent résultant de ce calcul ne peut dépasser la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par les régimes ou de diminutions des cotisations futures aux régimes.

Le coût des prestations définies est formé des éléments suivants :

- le coût des services;
- les intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies;
- les réévaluations.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Le coût des services est calculé séparément pour chaque régime en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles à des fins comptables sont établies à la clôture de chaque exercice. Le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé en frais relatifs aux employés dans la performance financière. Les cotisations des employés sont comptabilisées en réduction du coût des services rendus de la période au cours de laquelle les services correspondants ont été rendus. Le coût des services passés est comptabilisé en frais relatifs aux employés dans la performance financière à la première des deux dates suivantes : la date de modification du régime, ou la date à laquelle sont comptabilisés les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi. Les frais administratifs portés en déduction des actifs des régimes au cours de la période, à l'exclusion des coûts de gestion des actifs, sont inclus dans les coûts des services. Les coûts de gestion des actifs sont déduits du rendement des actifs des régimes.

Le calcul des intérêts nets se fait en appliquant au passif ou à l'actif net au titre des prestations définies le taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la variation de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies attribuable aux cotisations et paiements de prestations au cours de la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement, au début de la période, du marché des obligations d'entreprise de haute qualité et des obligations provinciales :

- a) ayant une durée globale équivalente à la durée respective de chaque obligation au titre des prestations définies;
- b) étant libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations sont censées être versées.

Les intérêts nets sont comptabilisés à titre de frais relatifs aux employés dans la performance financière.

Les réévaluations des régimes à prestations définies comprennent les écarts actuariels (gains ou pertes), le rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des intérêts) et la variation de l'effet du plafond de l'actif (s'il y a lieu). Lorsqu'un régime capitalisé donne lieu à un actif net au titre des prestations de retraite, l'effet du plafond de l'actif pourrait être réévalué s'il est établi que l'excédent ne fournira pas d'avantages économiques futurs en ce qui concerne les coûts des services futurs. Ces avantages économiques futurs sont possibles en vertu des modalités des régimes de retraite à prestations définies de l'ACSTA, qui permettent à l'ACSTA de suspendre ses cotisations lorsque certains seuils de capitalisation sont atteints.

Les réévaluations des régimes à prestations définies sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ajoutées directement à l'excédent (déficit) accumulé sans être reclassées en performance financière dans une période ultérieure.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

(ii) Régime d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les cotisations de l'employeur au régime de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en frais relatifs aux employés dans la performance financière lorsque les employés ont rendu les services ouvrant droit aux cotisations.

(iii) Indemnités de cessation d'emploi

Des indemnités de cessation d'emploi sont versées soit lorsque l'ACSTA décide de mettre fin à un emploi, soit lorsqu'un membre du personnel décide d'accepter une offre d'indemnités en échange de la cessation de son emploi. L'ACSTA comptabilise ces indemnités à la première des dates suivantes : la date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou la date à laquelle les coûts de restructuration sont comptabilisés si les indemnités font partie d'un plan de restructuration. Si les indemnités doivent être versées plus de 12 mois après la clôture de la période, le passif est calculé en actualisant l'obligation pour déterminer sa valeur actuelle.

(iv) Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme, tels que les salaires, les congés annuels et les primes, sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés en charges au fur et à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif est comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs pour le montant que l'ACSTA s'attend à payer lorsqu'elle a une obligation actuelle, juridique ou implicite, d'effectuer ces paiements du fait de services rendus par le passé par l'employé et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être établie.

k) Provisions et éventualités

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque l'ACSTA a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé; qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés à l'état intermédiaire résumé de la situation financière. Ces passifs peuvent résulter d'une incertitude quant à l'existence d'une obligation, ou représenter un passif actuel dont le règlement n'est pas probable ou, dans de très rares cas, une obligation dont le montant ne peut être évalué de manière fiable. Un passif est comptabilisé lorsque son existence est confirmée par un événement futur, que le règlement devient probable et qu'il est possible de l'évaluer de manière fiable. Sauf si la possibilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour régler l'obligation est faible, un passif éventuel est présenté dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- il y a une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'ACSTA; ou

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

- il y a une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée, car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

(i) Litiges

Dans le cours normal de ses activités, l'ACSTA est partie à divers litiges l'opposant à des tiers demandant le paiement de contreparties monétaires. Une provision est comptabilisée dans la mesure où la direction estime qu'il est probable qu'un litige résultant d'événements passés donne naissance à une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable. Si l'on peut déterminer de manière raisonnable que la sortie de trésorerie associée au litige se fera dans plus de 12 mois suivant la période considérée, la provision est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné.

(ii) Coûts de démantèlement

L'ACSTA a des obligations futures liées au traitement écologique de la sortie de certains matériels de contrôle et de la remise en état, à la fin des contrats de location, de locaux loués, selon les modalités convenues. Dans la mesure où il est probable que ces obligations entraînent une sortie d'avantages économiques, l'ACSTA comptabilise une provision pour passifs au titre du démantèlement et les coûts sont comptabilisés comme partie intégrante de la valeur comptable de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité estimée de cet actif.

l) Produits

(i) Services de contrôle supplémentaires

Les produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients de l'ACSTA proviennent des services de contrôle supplémentaires fournis aux aéroports selon la méthode du recouvrement des coûts. Un contrat pour des services de contrôle supplémentaires existe lorsqu'il est probable qu'une contrepartie sera recouvrée, que le contrat a une substance commerciale, que les droits aux services de contrôle supplémentaires et les modalités de paiement sont identifiables, et que toutes les parties ont approuvé le contrat et se sont engagées à remplir leurs obligations. Les contrats peuvent avoir des modalités stipulées variables, mais ils peuvent être annulés en tout temps par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'une période de préavis à respecter. Les paiements pour les services sont exigibles dans les 30 jours suivant la facturation.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Les produits tirés des services de contrôle supplémentaires sont comptabilisés dans la performance financière au moment où le client obtient le contrôle des services, ce qui se produit au fur et à mesure que les services de contrôle sont fournis. Une mesure fondée sur le temps écoulé est utilisée pour évaluer le degré d'avancement du transfert des services au client.

Les produits sont évalués au prix de transaction, qui est le montant auquel l'ACSTA s'attend à avoir droit en échange des services de contrôle supplémentaires. Le prix de transaction est basé sur les services de contrôle fournis par l'ACSTA et les tarifs mentionnés au contrat. Il exclut les taxes perçues au nom de tiers. Étant donné que les services de contrôle supplémentaires représentent une obligation unique de prestation, il n'est pas nécessaire d'effectuer une répartition.

(ii) Produits financiers

Les produits financiers sont principalement constitués de produits d'intérêts provenant des soldes de trésorerie. Ils sont comptabilisés dans la performance financière de la période au cours de laquelle ils sont gagnés.

m) Financement public

Les crédits parlementaires reçus du gouvernement du Canada constituent la principale source de financement de l'ACSTA. Ils sont comptabilisés à titre de subventions publiques dans la performance financière sur une base systématique pour les périodes au cours desquelles l'ACSTA a passé en charges les coûts correspondants qui sont censés être compensés par les subventions.

Les crédits liés aux charges d'exploitation pour des périodes futures sont comptabilisés à titre de financement public différé lié aux charges d'exploitation et sont constatés dans la performance financière de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les crédits utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés en tant que financement public différé lié aux dépenses en immobilisations et amortis selon la même méthode que les immobilisations connexes. Les crédits utilisés pour les paiements de loyers sont comptabilisés dans la performance financière de l'exercice au cours duquel les paiements de loyers sont effectués.

Lors de la sortie d'actifs amortissables financés par ces crédits, le solde du financement public différé qui est rattaché à ces actifs est comptabilisé dans la performance financière de la période au cours de laquelle la sortie a lieu.

Les crédits parlementaires non utilisés à la clôture de l'exercice sont périmés ou reportés aux exercices ultérieurs.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

n) Charges financières

Les charges financières, qui comprennent principalement les charges d'intérêts associées aux obligations locatives de l'ACSTA, sont comptabilisées dans la performance financière de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

o) Conversion de devises

Les transactions en monnaie étrangère sont converties aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les gains et les pertes de change liés au règlement de ces transactions et à la conversion d'actifs ou de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de change en vigueur à la date de clôture sont comptabilisés dans la performance financière. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au taux de change en vigueur aux dates où les actifs ont été acquis ou aux dates où les obligations sont contractées.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

4. Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont composés des éléments suivants :

| | 30 juin 2021 | 31 mars 2021 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Crédits parlementaires (note 17) | 111 516 \$ | 110 788 \$ |
| TPS et TVH à recouvrer | 4 440 | 5 329 |
| TVP à recouvrer | 3 006 | 2 072 |
| Autre | 352 | 340 |
| | 119 314 \$ | 118 529 \$ |

Les modalités de crédit relatives aux comptes clients sont de 30 jours. Au 30 juin 2021 et au 31 mars 2021, aucun montant inclus dans les clients et autres débiteurs n'était en souffrance.

5. Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

| | 30 juin 2021 | 31 mars 2021 |
|--------------------|-----------------|-----------------|
| Pièces de rechange | 11 557 \$ | 11 575 \$ |
| CIZR | 1 334 | 1 502 |
| Uniformes | 566 | 990 |
| | 13 457 \$ | 14 067 \$ |

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2021, l'ACSTA a comptabilisé une moins-value de 189 \$ (0 \$ en 2020) pour des pièces de rechange liées à d'anciennes plateformes de matériel mises hors service.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

6. Immobilisations corporelles

Le rapprochement des immobilisations corporelles se présente comme suit :

| | Matériel de CPE | Matériel de CBE | Matériel de CNP | Matériel pour l'utilisa- tion de la CIZR | Ordinateurs, logiciels intégrés et matériel électronique | Mobilier et matériel de bureau | Amélio- rations locatives | Travaux en cours | Total |
|------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--|--|--|---------------------------------|------------------------|-------------------|
| Coût | | | | | | | | | |
| Solde au 31 mars 2020 | 156 408 | \$ 712 085 | \$ 20 857 | \$ 4 683 | \$ 28 706 | \$ 129 | \$ 9 914 | \$ 55 049 | \$ 987 831 |
| Entrées | 3 680 | 31 915 | 265 | 502 | 6 446 | - | 258 | 8 583 | 51 649 |
| Sorties | (298) | (121 645) | - | - | (663) | - | - | - | (122 606) |
| Radiations | (3 177) | (127) | (203) | (16) | (4 115) | - | (124) | - | (7 762) |
| Pertes de valeur | - | - | - | - | (177) | - | - | - | (177) |
| Reclassements | 3 854 | 40 056 | - | 167 | 848 | - | 65 | (44 990) | - |
| Solde au 31 mars 2021 | 160 467 | \$ 662 284 | \$ 20 919 | \$ 5 336 | \$ 31 045 | \$ 129 | \$ 10 113 | \$ 18 642 | \$ 908 935 |
| Solde au 31 mars 2021 | 160 467 | \$ 662 284 | \$ 20 919 | \$ 5 336 | \$ 31 045 | \$ 129 | \$ 10 113 | \$ 18 642 | \$ 908 935 |
| Entrées | - | 1 833 | - | - | - | - | - | 429 | 2 262 |
| Sorties | - | (1 078) | - | - | - | - | - | - | (1 078) |
| Radiations | (88) | - | - | - | (1 355) | - | - | - | (1 443) |
| Reclassements | 658 | 50 | 4 | 15 | 550 | - | - | (1 277) | - |
| Solde au 30 juin 2021 | 161 037 | \$ 663 089 | \$ 20 923 | \$ 5 351 | \$ 30 240 | \$ 129 | \$ 10 113 | \$ 17 794 | \$ 908 676 |
| Amortissement cumulé | | | | | | | | | |
| Solde au 31 mars 2020 | 103 190 | \$ 355 535 | \$ 14 029 | \$ 3 769 | \$ 19 191 | \$ 48 | \$ 8 873 | \$ - | \$ 504 635 |
| Amortissement | 9 817 | 54 704 | 1 186 | 453 | 3 638 | 24 | 399 | - | 70 221 |
| Sorties | (298) | (121 616) | - | - | (663) | - | - | - | (122 577) |
| Radiations | (3 119) | 664 | (203) | (16) | (4 115) | - | (124) | - | (6 913) |
| Solde au 31 mars 2021 | 109 590 | \$ 289 287 | \$ 15 012 | \$ 4 206 | \$ 18 051 | \$ 72 | \$ 9 148 | \$ - | \$ 445 366 |
| Solde au 31 mars 2021 | 109 590 | \$ 289 287 | \$ 15 012 | \$ 4 206 | \$ 18 051 | \$ 72 | \$ 9 148 | \$ - | \$ 445 366 |
| Amortissement | 2 234 | 15 028 | 280 | 92 | 1 205 | 6 | 107 | - | 18 952 |
| Sorties | - | (1 078) | - | - | - | - | - | - | (1 078) |
| Radiations | (88) | - | - | - | (1 355) | - | - | - | (1 443) |
| Solde au 30 juin 2021 | 111 736 | \$ 303 237 | \$ 15 292 | \$ 4 298 | \$ 17 901 | \$ 78 | \$ 9 255 | \$ - | \$ 461 797 |
| Valeurs comptables | | | | | | | | | |
| Au 31 mars 2021 | 50 877 | \$ 372 997 | \$ 5 907 | \$ 1 130 | \$ 12 994 | \$ 57 | \$ 965 | \$ 18 642 | \$ 463 569 |
| Au 30 juin 2021 | 49 301 | \$ 359 852 | \$ 5 631 | \$ 1 053 | \$ 12 339 | \$ 51 | \$ 858 | \$ 17 794 | \$ 446 879 |

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

7. Immobilisations incorporelles

Le rapprochement des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

| | Logiciels acquis à l'extérieur | Logiciels créés à l'interne | En développement | Total |
|------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|---------------------|------------------|
| Coût | | | | |
| Solde au 31 mars 2020 | 11 627 \$ | 16 919 \$ | 4 729 \$ | 33 275 \$ |
| Entrées | 39 | 1 943 | 73 | 2 055 |
| Radiations | (512) | (2 747) | - | (3 259) |
| Reclassements | - | 4 729 | (4 729) | - |
| Solde au 31 mars 2021 | 11 154 \$ | 20 844 \$ | 73 \$ | 32 071 \$ |
| Solde au 31 mars 2021 | 11 154 \$ | 20 844 \$ | 73 \$ | 32 071 \$ |
| Entrées | - | - | 28 | 28 |
| Solde au 30 juin 2021 | 11 154 \$ | 20 844 \$ | 101 \$ | 32 099 \$ |
| Amortissement cumulé | | | | |
| Solde au 31 mars 2020 | 4 722 \$ | 11 524 \$ | - \$ | 16 246 \$ |
| Amortissement | 1 058 | 1 192 | - | 2 250 |
| Radiations | (512) | (2 747) | - | (3 259) |
| Solde au 31 mars 2021 | 5 268 \$ | 9 969 \$ | - \$ | 15 237 \$ |
| Solde au 31 mars 2021 | 5 268 \$ | 9 969 \$ | - \$ | 15 237 \$ |
| Amortissement | 260 | 388 | - | 648 |
| Solde au 30 juin 2021 | 5 528 \$ | 10 357 \$ | - \$ | 15 885 \$ |
| Valeurs comptables | | | | |
| Au 31 mars 2021 | 5 886 \$ | 10 875 \$ | 73 \$ | 16 834 \$ |
| Au 30 juin 2021 | 5 626 \$ | 10 487 \$ | 101 \$ | 16 214 \$ |

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

8. Actifs au titre de droits d'utilisation

Le rapprochement des actifs au titre de droits d'utilisation se présente comme suit :

| | Espaces à bureaux | Centres de données | Total |
|------------------------------|-------------------|--------------------|-----------------|
| Solde au 31 mars 2020 | 20 573 \$ | 1 638 \$ | 22 211 \$ |
| Entrées | 5 | - | 5 |
| Diminutions | (8 624) | - | (8 624) |
| Amortissement | (3 388) | (267) | (3 655) |
| Solde au 31 mars 2021 | 8 566 \$ | 1 371 \$ | 9 937 \$ |
| Solde au 31 mars 2021 | 8 566 \$ | 1 371 \$ | 9 937 \$ |
| Entrées | 100 | - | 100 |
| Diminutions | (36) | - | (36) |
| Amortissement | (826) | (67) | (893) |
| Solde au 30 juin 2021 | 7 804 \$ | 1 304 \$ | 9 108 \$ |

9. Avantages du personnel

a) Actif et passif au titre des avantages du personnel

L'actif et le passif au titre des avantages du personnel comptabilisés et présentés à l'état intermédiaire résumé de la situation financière se présentent comme suit :

| | 30 juin 2021 | 31 mars 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Actif au titre des avantages du personnel | | |
| Régime de retraite enregistré (RRE) | 32 986 \$ | 32 058 \$ |
| Régime de retraite supplémentaire (RRS) | 2 430 | 2 467 |
| | 35 416 | 34 525 |
| Passif au titre des avantages du personnel | | |
| Autre régime à prestations définies (ARPD) | (21 598) | (20 054) |
| | (21 598) | (20 054) |
| Avantages du personnel – actif net | 13 818 \$ | 14 471 \$ |

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

b) Coûts des avantages du personnel

Les composantes des coûts des avantages du personnel se présentent comme suit :

| | Trimestres clos les 30 juin | | | | | | | |
|--|-----------------------------|------------|--------|---------|-----------|-----------|-----------|------------|
| | RRE | | RRS | | ARPD | | Total | |
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Coût des prestations définies comptabilisé en performance financière | | | | | | | | |
| Coût des services rendus au cours de la période | 1 726 \$ | 1 834 \$ | 20 \$ | 19 \$ | 256 \$ | 267 \$ | 2 002 \$ | 2 120 \$ |
| Frais administratifs | 94 | 94 | 4 | 4 | - | - | 98 | 98 |
| Coût financier relatif à l'obligation au titre des prestations définies | 1 939 | 1 976 | 46 | 48 | 183 | 202 | 2 168 | 2 226 |
| Produits d'intérêts sur les actifs des régimes | (2 186) | (1 874) | (68) | (61) | - | - | (2 254) | (1 935) |
| | 1 573 \$ | 2 030 \$ | 2 \$ | 10 \$ | 439 \$ | 469 \$ | 2 014 \$ | 2 509 \$ |
| Réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisée dans les autres éléments du résultat global | | | | | | | | |
| Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des produits d'intérêts | 11 543 \$ | 25 082 \$ | 213 \$ | 408 \$ | - \$ | - \$ | 11 756 \$ | 25 490 \$ |
| Pertes actuarielles | (11 764) | (49 340) | (248) | (1 044) | (1 151) | (5 253) | (13 163) | (55 637) |
| | (221)\$ | (24 258)\$ | (35)\$ | (636)\$ | (1 151)\$ | (5 253)\$ | (1 407)\$ | (30 147)\$ |

Pour le trimestre clos le 30 juin 2021, l'ACSTA a comptabilisé une charge de 247 \$ (216 \$ en 2020) pour la composante « cotisations définies » du RRE.

c) Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs au titre des régimes à prestations définies sont examinées et, au besoin, modifiées à chaque période de présentation de l'information financière. Cet examen porte habituellement sur les taux d'actualisation et le taux de rendement réel des actifs du régime par rapport aux taux estimés précédemment, afin de refléter les hypothèses et les circonstances actuelles. Les modifications apportées aux hypothèses actuarielles entraînent des gains et/ou des pertes de réévaluation qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2021, des pertes de réévaluation de 1 407 \$ ont été enregistrées à la suite d'une diminution du taux d'actualisation de 25 points de base (de 3,50 % au 31 mars 2021 à 3,25 % au 30 juin 2021). Cette diminution a été en partie compensée par un taux de rendement réel des actifs du régime supérieur aux taux posés par l'ACSTA comme hypothèse pour le RRE (taux réel de 4,65 %, contre un taux anticipé de 0,88 %).

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, des pertes de réévaluation de 30 147 \$ ont été enregistrées à la suite d'une diminution du taux d'actualisation de 100 points de base (de 3,75 % au 31 mars 2020 à 2,75 % au 30 juin 2020). Cette diminution a été en partie compensée par un taux de rendement réel des actifs du régime supérieur aux taux posés par l'ACSTA comme hypothèse pour le RRE (taux réel de 14,77 %, contre un taux anticipé de 0,94 %).

d) Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur versées aux régimes à prestations définies se présentent comme suit :

| | Trimestres clos les | |
|----------------------------|---------------------|-----------------|
| | 30 juin | |
| | 2021 | 2020 |
| Cotisations de l'employeur | | |
| RRE | 2 722 \$ | 1 761 \$ |
| ARPD | 46 | 47 |
| | <u>2 768 \$</u> | <u>1 808 \$</u> |

Les cotisations totales de l'employeur aux régimes à prestations définies sont estimées à 9 957 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

10. Provisions et éventualités

a) Provisions

Divers recours, contrôles et poursuites ont été intentés ou déposés contre l'ACSTA. En raison de leur nature, ces montants comportent de nombreuses incertitudes, et le dénouement de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les provisions ont été déterminées en fonction du résultat d'analyses internes, de consultations auprès d'experts externes en la matière et de tous les renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers.

Les provisions au 30 juin 2021 sont liées à des montants réclamés par Transports Canada et demeurent inchangées depuis le 31 mars 2021. Les provisions sont classées en éléments courants et les flux de trésorerie futurs attendus n'ont pas été actualisés puisque l'échéance des sorties de trésorerie associées devrait être au cours des 12 prochains mois.

b) Événualités

Les passifs éventuels de l'ACSTA comprennent les litiges et les poursuites judiciaires, ainsi que les coûts de démantèlement pour lesquels aucune provision n'est comptabilisée.

(i) Litiges et poursuites judiciaires

Au 30 juin 2021, il n'y avait aucune poursuite judiciaire importante en cours contre l'ACSTA.

(ii) Coûts de démantèlement

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2021, il n'y a pas eu de changements significatifs concernant les éventualités liées aux coûts de démantèlement de l'ACSTA. La note 10 b)(ii) des états financiers annuels audités de l'exercice clos le 31 mars 2021 contient une description de ces coûts.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

11. Obligations locatives

L'ACSTA a conclu des contrats de location pour des espaces à bureaux et des centres de données. L'ACSTA a pris en compte les options de prolongation pour évaluer ses obligations locatives lorsqu'elle avait la certitude raisonnable de les exercer.

Le rapprochement des obligations locatives se présente comme suit :

| | 30 juin 2021 | 31 mars 2021 |
|---|-----------------|------------------|
| Solde à l'ouverture de la période | 10 674 \$ | 22 927 \$ |
| Entrées | 100 | 5 |
| Diminutions | (36) | (8 624) |
| Paiements de loyers (note 14) | (1 031) | (3 973) |
| Charges financières | 38 | 348 |
| Réévaluation de change | 1 | (9) |
| Solde à la clôture de la période | 9 746 \$ | 10 674 \$ |
| Solde à la clôture de la période | | |
| Partie courante | 3 509 \$ | 3 667 \$ |
| Partie non courante | 6 237 | 7 007 |

L'ACSTA a comptabilisé les autres coûts liés aux contrats de location qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives comme suit :

| | Trimestres clos les | |
|---|---------------------|---------------|
| | 30 juin | |
| | 2021 | 2020 |
| Paiements de loyers variables | 548 \$ | 657 \$ |
| Contrats de location à court terme | 15 | 1 |
| Contrats de location de faible valeur | 17 | 15 |
| Autres coûts liés aux contrats de location (note 13) | 580 \$ | 673 \$ |

Les paiements de loyers variables comprennent les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les assurances et les autres frais liés aux services.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2021, le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location comptabilisé par l'ACSTA s'est élevé à 1 611 \$ (1 709 \$ en 2020).

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau ci-après présente une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés pour les obligations locatives contractuelles :

| | 30 juin 2021 | 31 mars 2021 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| 1 an au plus | 7 282 \$ | 7 262 \$ |
| Plus de 1 an, mais 5 ans au plus | 3 853 | 5 368 |
| Plus de 5 ans | 183 | 213 |
| | 11 318 \$ | 12 843 \$ |

12. Financement public différé

Le rapprochement du passif au titre du financement public différé se présente comme suit :

| | 30 juin 2021 | 31 mars 2021 |
|--|-----------------|-----------------|
|--|-----------------|-----------------|

Financement public différé lié aux charges d'exploitation

| | | |
|---|-----------|-----------|
| Solde à l'ouverture de la période | 21 079 \$ | 19 420 \$ |
| Crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation (note 14) | 151 404 | 628 069 |
| Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation comptabilisés dans la performance financière | (152 865) | (626 410) |
| Solde à la clôture de la période | 19 618 \$ | 21 079 \$ |

Financement public différé lié aux dépenses en immobilisations

| | | |
|---|------------|------------|
| Solde à l'ouverture de la période | 479 306 \$ | 498 794 \$ |
| Crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations (note 14) | 2 294 | 53 720 |
| Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations comptabilisé dans la performance financière | (19 550) | (73 208) |
| Solde à la clôture de la période | 462 050 \$ | 479 306 \$ |
| Total du financement public différé à la clôture de la période | 481 668 \$ | 500 385 \$ |

Se reporter à la note 14 pour obtenir un complément d'information sur le financement public.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

13. Charges

L'état intermédiaire résumé du résultat global présente les charges d'exploitation par activité de programme. Le tableau ci-après présente les charges d'exploitation par catégorie principale :

| | Trimestres clos les | |
|--|---------------------|------------|
| | 30 juin | |
| | 2021 | 2020 |
| Services de contrôle et autres coûts connexes | | |
| Paiements versés aux fournisseurs de services de contrôle | 119 617 \$ | 127 110 \$ |
| Uniformes et autres coûts rattachés au contrôle | 2 664 | 2 166 |
| Matériel de détection de traces d'explosifs et biens non durables | 523 | 1 301 |
| | 122 804 | 130 577 |
| Exploitation et entretien du matériel | | |
| Entretien du matériel et pièces de rechange | 8 446 | 8 147 |
| CIZR | 172 | 55 |
| Formation et certification | 57 | (87) |
| | 8 675 | 8 115 |
| Soutien des programmes et services généraux | | |
| Frais relatifs aux employés | 17 307 | 17 732 |
| Autres frais administratifs ¹ | 1 539 | 1 752 |
| Frais de bureau et frais informatiques | 1 501 | 1 756 |
| Services professionnels et autres coûts liés aux affaires ² | 1 381 | 899 |
| Autres frais de location (note 11) | 580 | 673 |
| Communications et sensibilisation du public | 49 | 62 |
| | 22 357 | 22 874 |
| Amortissement | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles (note 6) | 18 952 | 17 150 |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 8) | 893 | 915 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles (note 7) | 648 | 490 |
| | 20 493 | 18 555 |
| | 174 329 \$ | 180 121 \$ |

¹ Les autres frais administratifs englobent les coûts d'assurance, de réseau et de téléphonie et l'entretien des installations.

² Les autres coûts liés aux affaires comprennent les frais de déplacement, les coûts et frais liés aux conférences et aux réunions et les divers droits d'adhésion et frais d'association.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Les paiements versés aux fournisseurs de services de contrôle incluent des montants payés selon des ententes temporaires visant à maintenir l'effectif d'agents de contrôle certifiés à un niveau jugé approprié pour permettre à l'ACSTA de s'adapter en fonction de la reprise des activités dans le secteur du transport aérien. Ces montants ont été répartis dans l'état intermédiaire résumé du résultat global en fonction de la distribution historique des paiements aux fournisseurs de services de contrôle, comme suit :

| | Trimestres clos les | |
|-----|---------------------|-----------|
| | 30 juin | |
| | 2021 | 2020 |
| CPE | 15 948 \$ | 46 704 \$ |
| CBE | 3 379 | 11 095 |
| CNP | 5 978 | 8 061 |
| | 25 305 \$ | 65 860 \$ |

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

14. Financement public

Puisque le Résumé du plan d'entreprise de 2020-2021 à 2021-2022 de l'ACSTA n'a pas encore été déposé au Parlement, il n'est actuellement pas possible de publier le montant total des crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours. Par conséquent, le rapprochement des crédits parlementaires approuvés et des crédits parlementaires utilisés n'est pas présenté.

Le tableau ci-après présente le rapprochement entre les crédits parlementaires reçus et à recevoir pour le financement des charges d'exploitation et les crédits utilisés :

| | Trimestres clos les | |
|--|---------------------|------------|
| | 30 juin | |
| | 2021 | 2020 |
| Crédits parlementaires reçus | 154 000 \$ | 205 475 \$ |
| Montants reçus liés aux périodes précédentes | (98 694) | (144 490) |
| Crédits parlementaires à recevoir | 96 098 | 99 060 |
| Crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation (note 12) | 151 404 \$ | 160 045 \$ |

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les crédits parlementaires reçus et à recevoir pour le financement des dépenses en immobilisations et les paiements de loyers, et les crédits utilisés :

| | Trimestres clos les | |
|--|---------------------|-----------|
| | 30 juin | |
| | 2021 | 2020 |
| Crédits parlementaires reçus | - \$ | 1 117 \$ |
| Montants à recevoir liés aux périodes précédentes | (12 093) | - |
| Crédits parlementaires à recevoir | 14 387 | 11 027 |
| Crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations (note 12) | 2 294 | 12 144 |
| Crédits parlementaires utilisés pour le financement des paiements de loyers (note 11) | 1 031 | 1 036 |
| Crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations et les paiements de loyers | 3 325 \$ | 13 180 \$ |

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

15. Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état intermédiaire résumé de la situation financière. La juste valeur de la trésorerie, des fournisseurs et autres créditeurs et des retenues de garantie courantes correspond approximativement à leur valeur comptable étant donné que ces instruments sont à court terme.

Les valeurs comptables et les justes valeurs correspondantes des autres actifs et passifs financiers de l'ACSTA sont les suivantes :

| | 30 juin 2021 | | 31 mars 2021 | |
|--|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur (niveau 2) | Valeur comptable | Juste valeur (niveau 2) |
| Instruments financiers évalués à la juste valeur | | | | |
| Passifs financiers dérivés ¹ | 958 \$ | 958 \$ | 1 197 \$ | 1 197 \$ |

¹ La juste valeur est basée sur un modèle de flux de trésorerie actualisés reposant sur des données observables.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur au cours du trimestre clos le 30 juin 2021 ou de l'exercice clos le 31 mars 2021.

16. Accords contractuels

Dans le cours normal de ses activités, l'ACSTA conclut des accords contractuels pour l'acquisition de biens et services. Ces accords contractuels doivent respecter les crédits autorisés et être assortis de droits de résiliation qui permettent à l'ACSTA de mettre fin aux contrats, à sa discrétion et sans pénalité. Les accords les plus importants sont les contrats signés avec les fournisseurs de services de contrôle pour la prestation de tels services ainsi qu'avec les fournisseurs de matériel de contrôle et des services d'entretien de ce matériel.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau ci-après présente les soldes, avant les taxes applicables, de ces accords contractuels :

| | 30 juin 2021 | 31 mars 2021 |
|-----------------|-----------------|-----------------|
| Exploitation | 2 200 619 \$ | 2 283 534 \$ |
| Immobilisations | 7 292 | 10 688 |
| | 2 207 911 \$ | 2 294 222 \$ |

17. Transactions entre parties liées

L'ACSTA a conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

a) Gouvernement du Canada, ses organismes et autres sociétés d'État

L'ACSTA appartient à part entière au gouvernement du Canada et est liée par contrôle commun aux autres ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'ACSTA conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces transactions entre parties liées sont conclues aux mêmes conditions normales que celles qui s'appliquent à l'ensemble des particuliers et des sociétés.

Les crédits parlementaires reçus du gouvernement du Canada constituent la principale source de financement de l'ACSTA. Le financement public pour le trimestre clos le 30 juin 2021 de 173 446 \$ (177 872 \$ en 2020) est comptabilisé à l'état intermédiaire résumé du résultat global et comprend les crédits parlementaires pour les charges d'exploitation, les crédits parlementaires pour les paiements de loyers et l'amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations. Des crédits parlementaires à recevoir de 111 516 \$ (110 788 \$ au 31 mars 2021) sont inclus dans les clients et aux débiteurs qui sont présentés à l'état intermédiaire résumé de la situation financière.

b) Transactions avec les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de l'ACSTA

Les transactions avec le RRE, le RRS et l'ARPD sont conclues dans le cours normal des activités. Les transactions effectuées avec les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de l'ACSTA correspondent au versement des cotisations qui sont présentées à la note 9. Il n'y a eu aucune autre transaction au cours du trimestre considéré.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

18. Variation nette des soldes du fonds de roulement et informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation nette des soldes du fonds de roulement s'établit comme suit :

| | Trimestres clos les 30 juin | |
|--|--------------------------------|-----------|
| | 2021 | 2020 |
| Diminution des clients et autres débiteurs | 1 509 \$ | 37 751 \$ |
| Diminution des stocks | 421 | 485 |
| Diminution (augmentation) des dépenses payées d'avance | 851 | (2 194) |
| Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs | 15 159 | 11 296 |
| Augmentation des provisions | - | 300 |
| (Diminution) augmentation du financement public différé lié aux charges d'exploitation | (1 461) | 1 709 |
| | 16 479 \$ | 49 347 \$ |

La variation des clients et autres débiteurs exclut un montant de 2 294 \$ (11 027 \$ en 2020) pour le financement public lié aux dépenses en immobilisations, puisque ce montant se rattache aux activités d'investissement.

La variation des stocks exclut un montant de 189 \$ (0 \$ en 2020), résultant d'une moins-value nette des stocks. Le montant est inclus dans les autres transactions sans effet sur la trésorerie au tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie.

La variation des dépenses payées d'avance exclut un montant de 0 \$ (26 \$ en 2020) pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, puisque ce montant se rattache aux activités d'investissement.

La variation des fournisseurs et autres créditeurs exclut un montant de 10 109 \$ (16 366 \$ en 2020) pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, puisque ce montant se rattache aux activités d'investissement.

19. Loi sur la commercialisation des services de contrôle de sûreté

Dans le cadre du Budget de 2019, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de présenter une loi portant création d'une entité indépendante sans but lucratif, établie par l'industrie, qui assumerait la responsabilité du contrôle de la sûreté aérienne dans les aéroports canadiens. La *Loi sur la commercialisation des services de contrôle de sûreté* a reçu la sanction royale en juin 2019. Cette loi autorise la cession des actifs et des passifs de l'ACSTA et le transfert de ses activités de contrôle à la nouvelle entité.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Ces développements n'ont en rien modifié le mandat de l'ACSTA et elle entend continuer de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités.

En raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le secteur du transport aérien, il n'y a eu aucun fait nouveau concernant la cession des actifs et des passifs de l'ACSTA ainsi que le transfert des activités de contrôle à la nouvelle entité.

20. Répercussions de la pandémie de COVID-19

En raison de la pandémie de COVID-19, il y a eu une réduction marquée des volumes de passagers dans les aéroports canadiens. Les activités et le matériel de contrôle de l'ACSTA ont été grandement touchés puisque certaines voies de contrôle ont été provisoirement fermées.

Étant donné les répercussions de la pandémie sur ses activités de contrôle, l'ACSTA a conclu des ententes temporaires avec ses fournisseurs de services de contrôle tiers. Ces ententes ont donné lieu à une réduction du nombre d'heures de services de contrôle achetées qui ne reflète pas entièrement le déclin des volumes de passagers. L'ACSTA a ainsi pu maintenir l'effectif d'agents de contrôle certifiés à un niveau jugé approprié pour maîtriser ses coûts et avoir la flexibilité voulue pour s'adapter en fonction de la reprise des activités dans le secteur du transport aérien.